

Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 juin 2022

n° 076-22

Objet : *RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen (FSE) pour le cofinancement du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) en 2022*

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Corine Wolff - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de Sylvie Koska à Dominique Pommat - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Christophe Richel à Corine Wolff - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 10

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 juin 2022

délibération n° 076-22

objet **RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen (FSE) pour le cofinancement du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) en 2022**

Philippe Gamen en l'absence de Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé de l'emploi, de l'insertion et de la participation citoyenne, rappelle que le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) contribue, par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de prestations spécifiques, à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi durable de personnes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle, et notamment les habitants des quartiers en politique de la ville.

Ce dispositif d'aide au retour et à l'accès à l'emploi durable est complémentaire aux politiques publiques de l'emploi. Il propose pour cela une programmation d'actions sous forme de marchés publics dédiés aux participants du PLIE et bénéficie d'un pilotage et d'une animation assurés en interne par Grand Chambéry.

Pour poursuivre l'action du PLIE en 2022 (pilotage, animation, gestion, prestations), il est proposé de répondre au nouvel appel à projets FSE du Département de la Savoie ouvert sur la période du 29 avril au 7 juin 2022 car il offre la possibilité de faire bénéficier le PLIE d'un avenant à la convention PLIE 2021 grâce aux reliquats de crédits disponibles sur l'axe 3 du Programme opérationnel national 2014-2020.

Cet appel à projets est ponctuel et permettra à Grand Chambéry de couvrir les besoins 2022 du PLIE, tout en laissant à l'agglomération le temps de préparer le futur protocole du PLIE 2023-2027, à l'aune du travail d'évaluation mené sur le PLIE, et de l'inscrire dans le plan d'actions qui découlera du travail de réflexion en cours sur la politique emploi insertion de Grand Chambéry.

Au vu des reliquats de crédits disponibles, le Département de la Savoie envisage de réserver pour le PLIE de Grand Chambéry une enveloppe prévisionnelle maximale de 150 000 euros, mobilisable entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2022, étant entendu que le FSE pourra intervenir à hauteur de 50 % au maximum du coût de l'opération PLIE 2022. Ce dernier est évalué à 300 000 euros au maximum et respectera le cadrage budgétaire de Grand Chambéry. Il couvrira :

- la prise en charge des frais de fonctionnement (dont dépenses de personnel) pour l'animation et la gestion du PLIE,
- les prestations de service pour les participants du PLIE.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'emploi et d'insertion,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégation de compétences au Bureau en matière de demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Berthomier ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : sollicite du Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible au titre du FSE destinée à cofinancer le PLIE pour l'année 2022,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention à intervenir entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie en sa qualité d'organisme intermédiaire gestionnaire de la subvention globale FSE, ainsi que toute autre pièce à intervenir,

Article 3 : dit en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 076-22

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen (FSE) pour le cofinancement du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) en 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27494H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27494H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022